

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 février 2024**

DELIBERATION N° 2024/13

**PATRIMOINE - MUSEES, FORTIFICATIONS ET VISITES DE TERRITOIRE - FIXATION
ET MODIFICATION DES DROITS D'ENTREE**

Date de convocation : 31 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six février à dix-huit heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme Elisabeth JACQUES, Présidente.

Nombre de conseillers en exercice :

En exercice : **26**

Présents : **14**

Absent(s) : **12**

- dont suppléé(s) : **1**

- dont représenté(s) : **4**

Résultat du vote :

Votants : **19**

- dont « pour » : **19**

- dont « contre » : **0**

- dont « abstentions » : **0**

PRESENTS :

Mmes **BARDIN** Régine, **GARCIER-RICHAUD** Hélène, **JACQUES** Elisabeth, **MATTERA** Wendy, **OCCELLI** Chloé, **OKROGLIC** Dominique, **PIGNATEL** Agnès, **REYNAUD** Sandra et **VAGINAY RICOURT** Sophie (*quitte la séance après le vote de la question n°8*).

MM. **BARNEAUD** Christophe (*quitte la séance après le vote de la question n°8*), **BOUGUYON** Yvan (*quitte la séance après le vote de la question n°8*), **CAPEL** Denis, **FORTOUL** Jacques, **GASTON** Arnaud, **MARTIN** Jacques, **MILLION-ROUSSEAU** Daniel, **ORTUNO** Miguel (*quitte la séance après le vote de la question n°8*), **PELLOUX** Jacques et **TRON** Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSES :

Mmes **ALLEMANDI** Florence (*pouvoir à VAGINAY-RICOURT Sophie*), **BANCILLON BOË** Fabienne (*pouvoir à BARNEAUD Christophe*), **GARCIER** Clarisse (*pouvoir à BOUGUYON Yvan*), et **DONNEAUD** Chantal (*pouvoir à GASTON Arnaud*).

MM. **FRANQUEBALME** Jean-Pierre (*pouvoir à JACQUES Elisabeth*), **ISOARD** Bernard (*pouvoir à M. TRON Jean-Michel*), **OLIVERO** Albert (*suppléé par MARTIN Jacques*) et **REYNAUD** Frédéric (*pouvoir à REYNAUD Sandra*).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme BARDIN Régine

C.C.V.U.S.P. - Séance du 6 février 2024

Ordre n°14

Délibération n°2024/13

Classification ACTES : 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

OBJET : PATRIMOINE – MUSEES, FORTIFICATIONS ET VISITES DE TERRITOIRE - FIXATION ET MODIFICATION DES DROITS D’ENTREE.

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération du bureau communautaire n° B2023/04 du 16 mai 2023 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrée et des produits « boutique » dans les musées intercommunaux, les fortifications et les visites de territoire ;

VU la délibération du bureau communautaire n° B2023/05 du 16 mai 2023 portant création de quatre sous-régies de recettes pour l'encaissement des droits d'entrée et des produits « boutique » dans les musées intercommunaux ;

VU sa délibération n°2023/83 du 16 mai 2023 relative aux tarifs pour les entrées individuelles dans les musées et les fortifications, les animations, soirées contes, visites et rallyes patrimoines guidés organisés dans les différentes communes du territoire et pour les visites de groupes dans les musées, les fortifications et pour les visites de territoire ;

CONSIDERANT qu'il convient de préciser les conditions d'application des tarifs et de réexaminer le tarif des animations et des groupes ;

VU l'avis favorable de la commission Patrimoine réunie le 30 janvier 2024 ;

Sur proposition de Mme Hélène GARCIER-RICHAUD, Vice-présidente en charge du Patrimoine,

Après délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les conditions d'application des tarifs et la réévaluation du tarif des animations ;
- **DÉCIDE** de fixer les conditions d'application et ledit tarif de la manière suivante :

Visites de groupes privatisées *

(groupes constitués, visites réservées sur un créneau existant ou ajoutées au planning)

	Tarif 1 visite	A partir de 2 visites réservées simultanément ⁴	Groupes scolaires du territoire de la CCVUSP et les structures jeunesse financées par la CCVUSP)
Musées	60 € / groupe	/	Gratuit
Visites de territoire simple, animations, rallyes patrimoine ¹	90 € / groupe	80 € / groupe	
Visites de territoire combinée ¹	100 € / groupe	90 € / groupe	
Visites de fortifications	140 € / groupe	/	
	Visite dédoublée ³	160 € / groupe	

* effectifs incluant les accompagnateurs pour tous types de groupes

¹ de 10 à 18 personnes et 2 € / personne supplémentaire dans la limite de 7 personnes supplémentaires maximum et jusqu'à 36 personnes pour les groupes scolaires hors périmètre CCVUSP

² de 10 à 18 personnes (visites des ouvrages Maginot) / 10 à 25 personnes (visites de la Batterie des Caurres)

³ de 19 à 25 personnes (visite des ouvrages Maginot) et jusqu'à 36 personnes pour les groupes scolaires hors périmètre CCVUSP (visites des ouvrages Maginot et de la Batterie des Caurres)

⁴ ne concerne pas les scolaires hors territoire de la CCVUSP

C.C.V.U.S.P. - Séance du 6 février 2024

Ordre n°14

Délibération n°2024/13

Classification ACTES : 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

Visites individuelles

	Tarif plein (à partir de 15 ans)	Tarif réduit (de 6 à 14 ans)	Pack famille (2 adultes + 2 enfants de 6 à 14 ans)
Musées	3 € / pers	1,50 € / pers	/
Visites de territoire simple, rallyes patrimoine	6 € / pers	3 € / pers	/
Visites de territoire combinée	8 € / pers	4 € / pers	/
Animations (tarif unique)	5 € / pers		/
Visites de fortifications	10 € / pers	5 € / pers	25 € / famille
Escape game	80 € la session de 2 à 6 joueurs		

Gratuits

→ enfants de moins de 6 ans (sauf animations),
 → 1 entrée adulte gratuite au musée lors de la réservation d'1 animation enfant,
 → Animations et autres évènements ponctuels gratuits : évènements nationaux, soirées contes, après-midis rencontre et partage, évènements ponctuels organisés par le service patrimoine de la CCVUSP avec approbation de la Commission Patrimoine

- **DIT** que les produits des recettes correspondantes seront encaissés dans le cadre de la régie de recettes créée à cet effet.
- **DIT** que les crédits seront prévus chaque année en recettes de fonctionnement à l'article 7062 du budget principal de la CCVUSP.
- **DIT** que la présente délibération abroge la délibération n°2023/83 portant sur le même objet.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus,
 Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
 Mme Élisabeth JACQUES

